



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20/01/2022

### Appel à projets

## Innové pour mobiliser et valoriser les biodéchets : un enjeu clé pour les collectivités

L'Agence des Économies Solidaires, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et GRDF, lancent un appel à projets en vue de soutenir la valorisation des biodéchets, via la méthanisation, au profit du développement durable des territoires. La loi Anti-gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) de février 2020 rend obligatoire la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs y compris les ménages dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cet appel à projets s'adresse ainsi aux collectivités locales ou groupements (régions, départements, syndicats, ...) qui seront amenés à proposer aux ménages et aux professionnels de leur territoire des solutions pour le tri et la valorisation de leurs biodéchets. Au-delà de la contrainte réglementaire, cela représente une véritable opportunité d'innovation dans les territoires.

#### La gestion des déchets, une compétence communale et une mission de service public

En France, la majorité du gisement de biodéchets – 18 millions de tonnes selon l'Ademe - est issue des ménages. Le développement du tri à la source des biodéchets et sa généralisation pour tous les producteurs de déchets - ménages compris - d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024, est un enjeu majeur pour les territoires. Il incite d'ores et déjà un certain nombre d'acteurs à faire émerger des solutions de gestion de ces déchets en tenant compte des spécificités locales (densités des habitations, typologie d'habitations, activités agricoles et économiques du territoire etc.).

#### La méthanisation permet une double valorisation des biodéchets

Le biométhane est un gaz 100% renouvelable produit localement à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Face aux enjeux d'économie circulaire, la méthanisation des biodéchets est une solution qui offre un double bénéfice : production d'une énergie renouvelable et d'un engrais naturel (le digestat).

Pour soutenir l'émergence de nouvelles solutions de mobilisation des biodéchets les trois partenaires lancent un appel à projets. Celui-ci s'adresse aux collectivités et à leurs groupements qui projettent la mise en œuvre du tri à la source de leurs biodéchets avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec orientation possible vers la méthanisation. Il invite ainsi à étudier les solutions sur tout ou partie des briques de la mobilisation des biodéchets : de la sensibilisation au retour au sol des biodéchets après valorisation en méthanisation. Jusqu'à six lauréats pourront être retenus. Un soutien sous forme de co-financement d'études, de travaux de recherche, de prestations de conseils et d'investissement sera alloué aux lauréats par les partenaires. Le montant alloué sera compris entre 30 et 130 000 euros selon la nature des projets retenus.

Les porteurs de projet peuvent déposer leur candidature **jusqu'au 25 mars 2022** sur le site [https://innovation.grdf.fr/appels-a-projets/mobilisation\\_biodechets/](https://innovation.grdf.fr/appels-a-projets/mobilisation_biodechets/). Les lauréats devraient être annoncés d'ici le début du mois de mai 2022.

Une webconférence de présentation de cet appel à projets se déroulera le **26 janvier 2022 à 10h30** sur la plateforme IDEAL CO, vous pouvez vous y inscrire dès maintenant via le lien suivant : <https://hello.idealco.fr/inscription-formation-grdf-aap-biodechets/>

### **À propos de l'Agence des Économies Solidaires**

L'Agence des Économies Solidaires, filiale de l'association Les Canaux, accompagne les donneurs d'ordre publics et privés dans le développement de leurs politiques d'achats solidaires, pour favoriser les coopérations économiques avec des entreprises de l'ESS et de l'économie circulaire. Nous appuyons dans le même temps ces entreprises pour qu'elles se positionnent sur les opportunités économiques liées à leur secteur d'activité, le cas échéant en se constituant en consortiums avec d'autres parties prenantes.

### **À propos de la FNCCR**

Les services publics en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.

**Contact presse - [a.allion@fnccr.asso.fr](mailto:a.allion@fnccr.asso.fr) – 06 26 41 64 91**

### **À propos de GRDF**

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (202 759 km) dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.

Le gaz est une énergie moderne, disponible, économique, de plus en plus respectueuse de l'environnement. Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit localement, le réseau gaz est un maillon essentiel à la transition écologique. GRDF s'inscrit comme un partenaire incontournable auprès des collectivités territoriales pour les accompagner vers la neutralité carbone au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

**Contact presse - [grdf-nat-presse@grdf.fr](mailto:grdf-nat-presse@grdf.fr) - 01 71 19 18 11**